

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et
Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE RENNO

Suivant acte reçu par Maître Romain QUILICHINI, Notaire à AJACCIO, le 13 juin 2023, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Xavier Antoine GUELFY, retraité, époux de Madame Madeleine BORGOMANO, demeurant à AJACCIO (20000), Petra di Mare, Bâtiment E, Né à RENNO (20160) le 27 juin 1924,

Marié à la mairie d'AJACCIO (20000) le 15 avril 1967 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

De nationalité française, Décédé sans dispositions testamentaires connues à ALBITRECCIA le 23 avril 2007,

Il a possédé depuis plus de trente ans, sur la commune de RENNO (20160) Lieudit Chemeglia, dans une maison composée d'un rez-de-chaussée, entre sol, deux étages et grenier cadastrée section C numéro 231 pour 00ha 05a 38ca, le lot de copropriété n°42 (un grenier)

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalites@notaires.fr